



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crimes

Question au Gouvernement n° 2509

Texte de la question

## CARACTERE ANTISEMITE DU MEURTRE D'ILAN HALIMI

M. le président. La parole est à M. Georges Tron, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Georges Tron. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le 13 février, à Sainte-Geneviève-des-Bois, dans l'Essonne, le jeune Ilan Halimi était retrouvé nu, ligoté, bâillonné, portant des traces de brûlures et de tortures sur tout le corps. Il devait décéder quelques heures après.

Ce crime particulièrement odieux a plongé notre pays dans l'effroi. Vous-même, monsieur le ministre, avez qualifié à juste titre de " barbares " les auteurs de cette affreuse agression. Le pire est sans doute qu'ils revendiquent eux mêmes le mot " barbares " puisqu'ils ont ainsi dénommé leur gang.

Les juges en charge du dossier ont décidé de retenir la circonstance aggravante d'antisémitisme à l'encontre de celles et ceux qui ont perpétré ce crime affreux. L'un d'entre eux a en effet déclaré qu'Ilan Halimi avait été kidnappé, torturé et tué parce qu'il était juif, avant d'ajouter : " Les juifs sont une communauté solidaire et ce sont des gens riches. " Un autre a également indiqué que c'est parce qu'il était juif qu'Ilan Halimi avait été brûlé sur le front avec une cigarette.

M. le président du Conseil représentatif des institutions juives de France a demandé hier au Premier ministre que toute la vérité soit faite sur cette affaire. Monsieur le ministre, en fonction des informations dont vous disposez, pouvez-vous nous dire si, oui ou non, le jeune Ilan Halimi a été tué parce qu'il était juif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, nous avons un devoir de vérité envers la mémoire d'Ilan Halimi et à l'égard de sa famille, de ses parents, de ses amis et, au-delà, de tous les juifs de France.

La vérité, c'est d'abord que ces individus qui se sont comportés comme des barbares sont des voyous chevronnés, puisque le chef de la bande est connu des services de police pour treize affaires et l'un de ses complices pour une vingtaine. À cette occasion, je veux redire devant la représentation nationale que la multirécidive est un problème devant lequel l'État républicain est encore par trop désarmé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur certains bancs du groupe Union pour la démocratie française.- Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La vérité, c'est encore que sur les six personnes qui ont été " approchées " pour faire l'objet d'une tentative d'enlèvement, quatre étaient de confession juive.

La vérité, c'est que ces voyous ont d'abord agi pour des motifs crapuleux et sordides, pour l'argent, mais en ayant la conviction que " les juifs ont de l'argent ", et que si la personne qu'ils enlevaient n'en avait pas, sa famille ou sa communauté seraient solidaires. Il n'est donc pas besoin d'ergoter davantage : cela s'appelle de l'antisémitisme par amalgame.

La vérité, c'est que les perquisitions ont permis de découvrir des documents de soutien aux comités de bienfaisance et de secours aux Palestiniens ainsi que des prescriptions de caractère salafiste. Chacun doit en être informé. On ne peut pas, d'un côté, avoir l'exigence de la vérité et, de l'autre, ne pas divulguer ces informations, quelle que soit par ailleurs la procédure engagée par le juge d'instruction. (*Murmures sur les bancs*

*du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marc Ayrault. Existe-t-il encore une indépendance de la justice ?

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La vérité est donc celle-ci, celle qui est disponible à ma connaissance et que je me devais, sous le contrôle du Premier ministre, de donner à la représentation nationale.

Cette vérité, me semble-t-il, ne doit susciter ni amalgame, ni haine, ni crainte. Ceux qui ont fait cela sont des voyous. La plupart d'entre eux sont aujourd'hui sous les verrous, et tout sera mis en oeuvre pour que les autres soient retrouvés. Mais nous devons à la mémoire de ce jeune homme d'éviter tout amalgame, car ce serait particulièrement odieux. Cette affaire doit nous inviter tous à un sursaut de volonté de paix, de tolérance et de dialogue. Il ne manquerait plus, en effet, qu'à la barbarie s'ajoutent l'incompréhension, l'intolérance et le racisme. C'est le message que le Gouvernement voulait donner à la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Tron](#)

**Circonscription :** Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2509

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 février 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 février 2006